

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« Votre carte postale de Baud »

1 – PROJET

De nombreux touristes ou gens de passage nous demandent des cartes postales de la ville de Baud qu'ils ne trouvent pas dans les commerces.

En effet, trop éloignée des circuits touristiques et ne présentant pas un patrimoine architectural emblématique, Baud ne figure pas dans le catalogue des éditeurs de cartes postales. Et pourtant, la cité baldivienne ne manque pas de charme et d'intérêt.

Les Baldiviens et Baldiviennes sont les meilleurs ambassadeurs de leur ville. Alors c'est à eux que nous nous adressons en leur proposant un projet participatif. Quel regard ils et elles portent sur leur lieux de vie ? Qu'est-ce qu'ils ont envie de transmettre ? Quel est le cliché-souvenir idéal à leur yeux ? Qu'est ce qui représente Baud ?

Le *Carton voyageur* – Musée de la carte postale, organise un concours de photos gratuit, dans le but d'éditer des cartes postales sur la ville de Baud destinées aux habitants tout comme aux voyageurs.

Ce concours est organisé avec le concours de la Municipalité.

2 - THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème la ville de Baud.

Le concours a pour but de mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, immatériel... de la ville.

3 - CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert :

- à toute personne majeure ; pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie
- à tous les photographes amateurs.

Le concours est fermé :

- aux photographes professionnels
- aux membres du jury
- aux personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

La participation au concours est gratuite.

Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur des photographies et que les œuvres proposées sont originales et inédites.

Ils cèdent gracieusement tous les droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Les participants garantissent que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux photographiés, demandant les autorisations nécessaires de la personne photographiée et/ou des propriétaires des lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Toute œuvre qui ne répondrait pas à la thématique définie sera refusée pour le concours.

La candidature implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

4 - DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 1^{er} août au 31 décembre 2020.

Les cartes postales seront éditées pour le printemps 2021. La ville se réserve le droit de modifier les dates d'impression des cartes postales en cas de force majeure.

5 - MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum

Les photos pourront être :

- en noir & blanc ou en couleur
- au format paysage ou en mode portrait.

Les photos seront transmises sous forme de fichiers numériques :

- format JPEG
- poids minimum de 2 méga
- titre de la photo ou lieu de prise de vue dans le nom du fichier.

La participation à ce concours (photos et bulletin de participation dûment complétés) se fait uniquement par voie électronique :

- courriel destinataire : lecartonvoyageur@mairie-baud.fr
- objet du courriel : concours photo carte postale.

6 - JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury composé de représentants du Musée de la carte postale, du Quatro et de la ville de Baud sera constitué pour sélectionner les photographies.

Les Baldiviens, usagers du Quatro et les internautes pourront élire leurs photos préférées via l'exposition au Quatro de la sélection des photographies du jury et sur les sites internet de la ville.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats, présentées de façon anonyme.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- la pertinence du sujet et le respect de la thématique
- l'originalité
- la technique et l'intérêt artistique.

Le jury sélectionnera une vingtaine de photos suivant ces 3 critères.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

7 - PRIX ET RECOMPENSES

Un prix sera attribué aux photographes dont les œuvres ont été sélectionnées par le jury et le public. Nombre ?

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 500 € dont la répartition sera définie à l'automne 2020.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 1^{er} février 2021. Les résultats seront également mis en ligne sur les sites internet et pages Facebook gérés par la ville.

Les récompenses seront attribuées lors d'une cérémonie de remise des prix. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

8 – COMMUNICATION

Le participant autorise la ville de Baud à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale de l'opération, dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, flyers, cartons d'invitation, site internet, exposition, réseaux sociaux...) ainsi que pour les outils de communication à but non lucratif du musée (réseaux sociaux, site internet, exposition...).

9- COMMERCIALISATION

Les cartes postales seront vendues à la boutique du musée à prix coûtant (frais d'impression et de PAO).

10 - CALENDRIER

31 décembre 2020 : clôture de l'envoi des photographies

Janvier 2021 : sélection des photographies par le jury

Février 2021 : présentation du choix du jury au public (exposition au Quatro et sites internet) et sélection des plus belles photos ou coups de cœur du public

Avril 2021 : édition des cartes postales
: remises des prix.

Plus d'informations :

Ville de Baud : www.mairie-baud.fr

Pôle culturel le Quatro : www.lequatro.fr

Musée de la carte postale: www.lecartonvoyageur.fr

Téléphone : 02 97 51 15 14

Courriel : lecartonvoyageur@mairie-baud.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION

Candidat majeur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL. :

COURRIEL :

Je soussigné(e)

- confirme l'exactitude des informations communiquées
- souhaite participer au concours photo organisé par la ville de Baud
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions
- autorise la ville de Baud à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition.

Fait à

Le

Signature

Bulletin à retourner avec vos tirages au

Carton voyageur – 3 Avenue Jean Moulin – 56150 Baud
lecartonvoyageur@mairie-baud.fr

Jusqu'au vendredi 31 décembre 2020 dernier délai.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Candidat mineur

NOM :

PRENOM :

AGE :

TEL. :

COURRIEL :

REPRESENTANT LEGAL :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Je soussigné(e) _____, représentant légal de
- autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par la ville de Baud
- confirme l'exactitude des informations communiquées
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions
- autorise la ville de Baud à utiliser les photographies de mon enfant pour tout support de communication ou toute exposition

Fait à

Le

Signature du représentant légal

Signature du candidat participant

Bulletin à retourner avec vos tirages au

Carton voyageur – 3 Avenue Jean Moulin – 56150 Baud
lecartonvoyageur@mairie-baud.fr

Jusqu'au 31 décembre 2020 dernier délai.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.